

LA GAZETTE DE BOREST

NUMÉRO 60

OCTOBRE 2025



LE MOT DU MAIRE

SOMMAIRE

Le Mot du
Maire

Les Derniers
Conseils
Municipaux

La vie à Borest

A vos
Agendas !

Tribune Libre

L'hiver s'annonce doucement, apportant avec lui ses premières températures froides, malgré un climat généralement tempéré. Déjà, les conversations se tournent vers Noël, cette période de réconciliation, de joie et de partage. Pourtant, le climat politique, lui, ne respire ni la sérénité ni la fête : tristesse et désolation sont les seuls mots qui me viennent à l'esprit en tant qu'élu.

Pour notre équipe municipale, cette fin d'année marque également la fin de notre mandat. Il avait débuté sous des auspices peu favorables : en pleine crise du Covid, en plein confinement – une véritable révolution ! L'économie était à l'arrêt, mais la planète, elle, respirait enfin. Nous avons alors vu émerger une nouvelle ère : celle d'une société de services, où le télétravail remplace peu à peu le déplacement quotidien des travailleurs. Cette transformation bouleverse les équilibres hérités de nos parents.

Borest n'échappe pas à ces mutations. Nos ressources s'amenuisent, et il nous faut inévitablement revoir nos priorités. Nos principaux postes de dépenses ont été analysés et ont conduit à la mise en place d'actions rapides et concrètes.

- Le personnel communal : notre employé à temps plein (35 heures hebdomadaires) n'a pas été remplacé. Nous avons choisi de recourir à la sous-traitance pour l'entretien des rues (15 heures par semaine avec Valois Emploi) et pour l'entretien des espaces verts (Valois Paysage via un contrat annuel).

- Le secrétariat : le poste, auparavant à temps plein (35 heures), est désormais ramené à 19h25 hebdomadaires. Le passage au numérique a été une avancée majeure : la plupart de nos démarches s'effectuent désormais via des plateformes informatiques, et tous nos fournisseurs travaillent avec notre logiciel comptable. Plus aucune transaction ne se fait en numéraire.

- Le ménage (école, église, mairie) : les 10 heures hebdomadaires ont été ramenées à 3 heures, annualisées, grâce à une réorganisation complète des tâches.

Je tiens également à saluer le courage et l'engagement de jeunes de 17-18 ans qui ont signé une convention avec le département de l'Oise et la mairie dans le cadre du Pass Permis. Celle-ci prévoit 70 heures de travail d'intérêt général dans la commune, en contrepartie d'une aide forfaitaire de 600 € pour le financement du permis de conduire.

Sur ce mandat, nous avons signé plusieurs conventions: Chloé Sorrentino, Lucas Sorrentino, Gabriel Mazor, Antoine Saucède et Clémence Choux. Ces jeunes ont participé à diverses missions telles que des travaux de peinture, le nettoyage des rues et des massifs, la coupe des rosiers ainsi qu'un peu de travail administratif.

Ce n'est pas pour autant que les investissements ont été négligés. Nous sommes allés chercher des partenaires financiers — État, Région, Département, Intercommunalité — et grâce à eux, nous avons pu réaliser de nombreux projets :

- Église
 - Nouvelle toiture pour les deux tiers de la face sud
 - Piquage des joints entre les pierres et nettoyage/jointement des pierres des trois arches de la façade nord
- Informatique
 - Remplacement du poste de la mairie
 - Poste et logiciel pour chaque élève scolaire dans le RPI
- Vidéoprotection
 - Installation de 5 nouvelles caméras
 - Nouveau contrat d'entretien – nouveau partenaire
- Parking
 - Création de 16 places de stationnement
- Local technique
 - Création d'un véritable local technique isolé et sécurisé
- Parc de jeux
 - Création d'un city stade
 - Remplacement et ajout de jeux pour les plus jeunes
- Éclairage public
 - Passage d'une lumière filamentaire en LED sur 84 points lumineux

- Voirie
 - Refonte et nouvel environnement pour la Rue des Fours à Chaux et la Rue du Four
 - Création de deux ralentisseurs sur la Rue du Pont de Corne
- École
 - Mise en place de vannes thermostatiques sur tous les radiateurs
 - Installation de stores à commande électrique
- Matériel
 - Achat d'un microtracteur
 - Achat de guirlandes de décoration

Tout ceci représente de nombreuses heures de travail, tant au niveau de la préparation que de la réalisation, afin de s'assurer que ces 620 000 € environ d'investissements soient conformes à la volonté de la commission des travaux. Sur cette somme, nous avons pu obtenir environ 67 % de financement externe.

Ce bilan est le fruit du travail de 11 élus, et nous pouvons dire avec fierté que nos engagements ont été tenus dans leur grande majorité.

Bruno SICARD



CARTE DE FRANCE LEVEE PAR ORDRE DU ROY



12500 T. à la P.

12500 T. à la P.

12500 T. à la P.

12500 T. à la P.

12500 T. à la P.

12500 T. à la P.

12500 T. à la P.

12500 T. à la P.

12500 T. à la P.

CE QU'IL FAUT RETENIR DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

REUNION DU 14 AVRIL 2025

Délégation autorisant les virements de chapitre à chapitre pour les budgets en M57 (hors dépenses de personnel)

Cette délibération vise à autoriser annuellement le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans les sections de fonctionnement et d'investissement hors dépenses de personnel sans réunir le conseil municipal dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Les conseillers municipaux y sont favorables à l'unanimité pour l'année 2025.

Vote du Compte Financier Unique (C.F.U.) 2024

Monsieur le Maire présente les écritures comptables communes de la trésorerie et de l'ordonnateur qui se résument ainsi dans le C.F.U. :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)	- €	117 334.48 €	- €	94 893.51 €	- €	212 227.99 €
1068				50 000.00 €		
Opérations de l'exercice	272 035.60 €	337 348.01 €	148 698.82 €	55 974.88 €	420 734.42 €	393 322.89 €
Totaux	272 035.60 €	454 682.49 €	148 698.82 €	200 868.39 €	420 734.42 €	605 550.88 €
Résultat de clôture (=CA)		182 646.89 €		52 169.57 €		184 816.46 €

Il quitte ensuite la salle et Madame Valérie Didier, 1ère adjointe est élue présidente pour ce vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers municipaux approuvent le Compte Financier Unique 2024.

Affectation du résultat 2024 sur 2025

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte financier unique vote à l'unanimité, l'affectation des résultats 2024 sur le budget primitif 2025 comme suit :

-52 169.57 euros reportés au 001 investissement recettes

-18 678.43 euros reportés au 1068 investissement recettes

-163 968.46 euros reportés au 002 excédent de fonctionnement.

Il y a 70 848 euros de restes à réaliser dépenses.

Monsieur le Maire félicite son conseil municipal sur la trésorerie au cours du mandat :

Pour rappel au 31 décembre 2019 il y avait en trésorerie sur le compte bancaire 173 086.37€ avec des excédents de 111 814.37 € en fonctionnement et 60 904.52 € en investissement.

Au 31 décembre 2024 il y avait en trésorerie 232 375.37 €.

Au 31 mars 2025 : 201 189.91 €.

Vote du taux des taxes

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes pour 2025 compte tenu des excédents des 2 sections et de la majoration des bases de l'Etat.

<u>Vote du Taux des Taxes pour l'année 2025</u>	
Taxe Foncière sur le bâti	37.49%
Taxe Foncière sur le non-bâti	46.43%
Taxe d'habitation	19.30%

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux y sont favorables à l'unanimité.

Il évoque que l'intercommunalité a également fait le choix de ne pas augmenter les taux de ses taxes.

Le fonds de concours pour aider financièrement les communes sur les projets d'investissement est valable jusque fin 2025.

Vote du BP 2025

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des dépenses et recettes nécessaires à l'équilibre du budget et au bon fonctionnement de la commune et de ses projets notamment en investissement, approuve à l'unanimité, la proposition de budget présentée par Monsieur Bruno Sicard, soit un équilibre en recettes et en dépenses de :

Tableau synthétique des dépenses et recettes par section		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	479 776.46 €	479 776.46 €
Section d'investissement	151 714 €	151 714 €

Soit un équilibre de 631 490.46 € pour l'ensemble des sections.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de verser les subventions suivantes :

Organisme subventionné	Montant attribué
-Tennis	1000 euros
-Comité des Fêtes	3000 euros
-Soins palliatifs	200 euros
-La croix rouge	200 euros
-A.P.E.M. (Cantine scolaire - périscolaire - accueil de loisirs)	19206 euros +800 en cas de besoin si on décidait que des indemnités seraient versées au bureau de l'association (400*8 mois /4 villages) 20006
-Association poteau A.P.T.F.	500 euros

Il est rappelé que les fonds du C.C.A.S. sont intégrés dans le budget communal depuis la fusion du C.C.A.S. et de la commune. Les fonds du C.C.A.S. s'élèvent au 01er janvier 2025 à 55 033.71 euros et sont retracés dans une comptabilité annexe et interne.

Les conseillers municipaux approuvent le versement de 2500 euros de la commune à la partie C.C.A.S. pour l'année 2025, ce qui porte les fonds du C.C.A.S. à 57 533.71 euros pour 2025, sans compter les dépenses à venir que le C.C.A.S. pourraient avoir sur l'année (dons, colis etc...).

Monsieur le Maire remercie Madame Pascal pour son travail et son « acharnement » pour les budgets ! Les conseillers municipaux l'applaudissent.

SACPA

Une circulaire de Monsieur le Préfet de l'Oise rappelant les maires à leurs devoirs de police a été reçue les incitant à recourir à une fourrière pour les animaux errants. Il rappelle que les chiens et les chats sont à tenir en laisse.

La convention entre la SACPA et la commune arrive à expiration au 30 juin 2025 et il convient de la renouveler. Le coût est de 1.75 euros H.T. par habitant et par an soit 649.25 euros H.T.

Les conseillers municipaux y sont favorables à l'unanimité.

Il est souligné la difficulté face aux nombreux pigeons, mais malheureusement pour le Maire c'est peine perdue. En 2024, une entreprise était intervenue mais malgré les dispositifs et de nombreux décès, ils sont toujours aussi nombreux.

Questions diverses

Les urgences à Senlis devraient réouvrir à l'automne prochain. Le SAMU est déjà revenu à Senlis.

La fin du bail de la chasse communale a lieu au 1er août 2025. Monsieur Blondel, actuel locataire a déjà fait part de son souhait de renouvellement. Sachant que ce territoire va être diminué de trois hectares pour le projet de zone d'expansion de crue de la Nonette il est proposé de ne pas augmenter le prix du loyer annuel. Les conseillers municipaux y sont favorables à l'unanimité.

Monsieur Bordereau souligne que la partie de l'étang visible depuis la rue du Pont de Corne est mal entretenue et n'est pas propre. Monsieur le Maire s'en charge et une visite avec Monsieur Bordereau et le locataire sur site aura lieu.

-Monsieur Bordereau indique que la compétence de gestion de l'eau est au libre choix des communes et ne sera pas transférée en 2026 de manière automatique aux intercommunalités.

-Les travaux rue du Four ont recommencés ce matin et quelques surprises ont été trouvées, entre autres les gaines électriques des anciens pylônes et des blocs bétons.

-Monsieur Carpentier pense qu'il faudra changer des caméras prochainement.

-Monsieur De Freitas suggère que l'employé communal travaille au cimetière sur les bacs de fleurs, dans les massifs et sur les rosiers.

REUNION DU 28 AVRIL 2025

Invités :

M. Legrand – inspecteur académique, circonscription de Senlis

M. Patria – maire de Fontaine Chaalis

Délibération pour l'étude du Modèle Regroupement Pédagogique Concentré (R.P.C.).

A la demande de plusieurs conseillers municipaux en les personnes de madame Lacaze, messieurs Duchesne et Longuet, il est proposé de reporter le vote de la délibération de ce soir à une séance ultérieure afin d'avoir plus d'éléments permettant la réflexion quant à ce vote.

Après en avoir délibéré avec 1 abstention et 6 votes contre la délibération pour le R.P.C. sera bien prise lors de cette séance.

Le Maire indique qu'il s'agit d'une directive actuelle du Premier Ministre, monsieur Bayrou, pour laquelle 1 classe ferme s'il elle n'a pas 17 enfants.

Monsieur le maire et monsieur Legrand rappellent que la classe qui accueille les GS/CM est une classe de Fontaine Chaalis en détachement temporaire et provisoire sur Borest et compte-tenu des effectifs elle pourrait fermer.

Un seul niveau serait alors présent sur Borest. Les communes donnent les effectifs des naissances aux institutrices pour réaliser la carte scolaire. Est alors établi un listing des enfants entrants et des enfants sortants qu'ils soient en fin de CM2 (9 enfants) ou bien qui quittent le R.P.I. pour plusieurs raisons : disciplinaires, convictions personnelles ... Aujourd'hui il y a 63 enfants dans le R.P.I. soit 15.75 enfants par classe et on estime en plus du départ des CM2, le départ de 2 familles avec 2 à 3 enfants soit une perte d'environ 11 enfants pour la prochaine rentrée. La barre des 17 élèves par niveau n'est donc pas atteinte. La conséquence directe est donc une fermeture d'une classe et 3 classes multi-niveaux - à 3 niveaux ; qui de fait provoqueront la dégradation de la qualité de l'enseignement qui n'est pas apte à travailler dans ces conditions ainsi qu'une dégradation financière avec une hausse du coût par élève d'environ 2000 euros.

Le conseil municipal est d'accord sur cet état des lieux.

Pour les enfants entrants sur Borest, seulement 2 ou 3 élèves potentiels sont répertoriés à cette date. Il faut savoir que les enfants en dessous de 3 ans, ne sont pas comptabilisés dans les effectifs alors qu'ils demandent davantage d'attention, de soins et de surveillance notamment pour les ATSEM. A la rentrée de septembre, conformément à la loi, sera prise la décision de ne plus accueillir les tout petits en dessous de 3 ans, ni en cours d'année sauf pour des familles qui auront déjà des enfants scolarisés.

Monsieur Legrand explique que depuis la loi de la scolarité obligatoire à 3 ans, les enfants de moins de 3 ans ne sont plus comptabilisés dans les effectifs.

Pour lui, de moins en moins d'enfants sont scolarisés et le R.P.I. est « en crise » avec un déficit d'élèves.

Une concertation a eu lieu avec Alexis Patria, maire de Fontaine Chaalis pour stopper et panser cette hémorragie et comprendre pourquoi il y avait ce désintérêt, avec le départ de 19 enfants pour Borest et une migration pour une école plus centrale, une école de ville et dans la plupart des cas une école privée (1 seule direction, 1 seul local).

Plusieurs réponses sont apportées :

- Des bâtiments dispersés sur plusieurs villages.

- Des locaux vétustes : ceux de Borest datent d'une soixantaine d'années : wc inadaptés, pas de dortoir, chaudière à bout de souffle, local inadapté pour les maternelles avec plusieurs salles.

- Absence totale de management et d'équipe éducative face à des parents de moins en moins éducateurs qui se reposent sur l'école pour remplir ce rôle et qui sont très exigeants.

- Légère amélioration sur Borest cette année avec une nouvelle dynamique impulsée avec la présence d'une seconde institutrice pour cette année à Borest.

- Fermeture de l'école de Montlognon l'an passé.

Face à ce constat des solutions ont pu être trouvées pour sauver l'enseignement sur les 3 communes et non sauver 1 école à l'horizon des 6/7 ans : passage du R.P.I. (def ?) en R.P.C. Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré où plusieurs communes s'associent pour gérer ensemble l'enseignement maternel, élémentaire en un seul lieu.

Les avantages : une direction avec un management pro-actif, un lieu unique, des investissements de bâtiments avec au moins 4 salles et 1 nouvelle cantine.

On ne va pas chauffer la cantine sur Borest s'il n'y a plus d'école.

Fontaine a une grosse réserve financière alors que Borest n'en a pas et le site de l'école actuel est positionné face à un bâtiment classé dans un environnement protégé. Monsieur Carpentier demande s'il est possible de réaliser 1 école sur plusieurs terrains du futur lotissement. Il est rappelé qu'il s'agit d'un terrain privé.

Grâce à la rencontre du directeur académique de l'Oise des garanties sont prévues pour accompagner les 3 communes dans ce projet avec le temps de l'étude le maintien du nombre de classes actuel. Se pose la question d'un engagement et d'une convention, notamment car il était convenu il y a un an que le R.P.I. ne subirait pas de nouvelle fermeture de classe. Alexis Patria l'a demandé, mais il semble difficile de l'obtenir et il rappelle que le R.P.C. est une question de politique actuelle et de volonté nationale.

Monsieur Legrand explique le R.P.C. avec l'évolution du poste de directeur d'école : une direction, une journée de décharge par semaine au lieu d'une fois par mois en R.P.I. La personne au poste de direction n'est plus un simple coordonnateur. Le R.P.C. permet une politique d'école.

Monsieur Patria indique qu'il n'y aura pas de fermeture de classe pendant au moins 2 ans lors du temps de la préfiguration quel que soit l'effectif en cours et ce afin de promouvoir et étudier le modèle R.P.C. : le temps de l'étude, des travaux avec la dépose du permis de construire puis la pose de la première pierre si le projet voit le jour. Nous sommes donc dans un engagement mutuel, de confiance avec l'inspection académique pour la promotion du modèle R.P.C. sans fermeture de classe.

Monsieur Duchesne souhaite savoir pourquoi Monsieur Patria a une confiance absolue en l'inspection académique. Monsieur Legrand indique que techniquement l'inspection aurait pu fermer 1 classe mais 4 classes seront maintenues compte tenu de l'étude du R.P.C. et de la volonté des élus.

Il n'y aura donc pas de fermeture de classe pour la rentrée scolaire prochaine, si le conseil municipal valide l'étude pour le passage en R.P.C.

L'idée avant tout est d'obtenir un enseignement plus quantitatif.

Monsieur Carpentier indique que l'enseignement a toujours été de qualité notamment pour sa fille qui a quitté le R.P.I. l'année dernière. Monsieur le Maire prend acte mais indique toutefois le départ de 19 enfants l'année dernière.

Monsieur Bordereau indique que le problème de fuite d'élèves vers le privé a toujours existé, et elle continuera quel que soit la structure R.P.I. ou R.P.C.

Monsieur Patria indique que lorsque les enseignants sont de bonne qualité, le R.P.I. fait le plein. Lorsque des enseignants ne sont pas fait pour ce métier il y aura forcément des départs. Il y a eu une année avec 124 enfants et avec des ouvertures et des fermetures de classes. Il remercie les 3 nouvelles institutrices en exercice.

A l'automne 2024, une première conversation a eu lieu avec Monsieur Legrand pour constater la baisse des effectifs et trouver une solution pour changer de modèle : travaux importants d'aménagement et d'agrandissement, « étudier la question » et engager des frais financiers.

Le top départ est donné par le conseil municipal de Brest si son accord est donné pour lancer les études de préfiguration. Monsieur Patria, se réserve le droit de revenir vers le conseil municipal de Brest si le projet n'est pas viable et il fera part de l'état de ses doutes. Concernant le côté économique du projet il estime un amortissement des travaux sur 20-25 ans d'endettement. Il veut bien ouvrir ce projet à Brest et Montlognon pour une participation financière et que les 2 communes soient associées de la même façon. Fontaine Chaalis dispose d'une réserve financière solide et peu d'endettement. Il rappelle être très attaché au fait d'une école par village, sans monsieur Legrand, il n'était pas prêt à ce changement de modèle. Il a fait fermer des classes à Fontaine pour préserver Montlognon. Il souhaite que ce projet soit le « nôtre », un projet commun, un projet de partenaires, un projet de territoire(s).

Pour lui, soit on laisse tomber « survivance » du R.P.I. soit on se bat et on réalise un projet.

Il est demandé si la C.C.S.S.O. ne pourrait pas être le porteur d'un tel projet : impossible elle n'a pas la compétence « enfance ».

Madame Degraeve évoque l'évolution de la population dont le vieillissement et se demande si le R.P.C. sera attractif pour attirer de nouvelles familles et répondra aux besoins de la population : préscolaire etc ...

Monsieur Carpentier demande également si des solutions face aux demandes et aux problèmes actuels seront réalisées. Ils seront étudiés. La population évolue et une rotation des tranches d'âge a toujours été observée : on fonctionne par cycle.

La délégation de service public via ILEP est une solution mais elle a un coût et des avantages et inconvénients comme chaque système.

Monsieur Alexis Patria évoque plusieurs problèmes : le coût d'achat des biens, le bien vivre dans nos villages et le fait pour Fontaine d'avoir 25% de résidences secondaires. La révision générale du P.L.U. est en cours tout comme la loi Z.A.N

Le village de Montlognon est en R.N.U. et engage un P.L.U. avec quelques maisons sont en constructions. Il est rappelé que Villers Saint Frambourg-Ognon a construit 10 maisons ce qui a apporté plus 20 enfants, mais ce n'est pas toujours la règle et rien n'est acquis ni garanti.

Pour répondre à la demande de monsieur Duchesne, il est envisagé que le coût du projet soit dispatché sur une durée définie mais pas indexé sur le nombre d'enfants, sur le fonctionnement de l'année en cours oui mais pas au niveau de l'investissement/ du mobilier.

Pour les travaux engagés sur la cantine de Borest en 2019, les travaux d'investissement se sont vu traduire par une légère hausse du loyer de la cantine pour les trois communes mais pas par une augmentation du prix de la cantine pour les parents.

Pour pouvoir répondre aux besoins actuels de la population notamment le préscolaire évoqué par madame Degraeve ou monsieur Carpentier, il est rappelé que deux sondages ont été faits par les membres du bureau de l'APEM et que cette association fonctionne grâce à des bénévoles et du personnel. Monsieur Patria ajoute que le recrutement est difficile dans tout le secteur de l'animation (journée en coupure ; nombre d'heures assez faible ; rémunération au smic) et que même parfois les missions de base, des métiers autour de l'école et de l'enfant sont plus difficilement assurées. Il en est par exemple de même pour le recrutement des chauffeurs de bus.

Monsieur Patria remercie les personnes qui sont ou qui se sont investis à l'APEM : le personnel, le bureau actuel et précédent, la commune mère de l'association : le village de Mont L'Evêque qui a bien voulu que les maires des villages du RPI se rattachent à l'APEM pour offrir un service de cantine et de périscolaire et bien sûr la fondatrice madame Van Den Driessche.

Un premier pas a été franchi en proposant un système d'aide aux devoirs pour les enfants inscrits au périscolaire et gratuit pour les parents. Pour certains cette offre arrive trop tardivement ; les mairies en ont réellement eu conscience à la suite du sondage réalisé au sein du R.P.I. à l'automne dernier.

Dans un projet plus offensif il va certainement falloir que les communes investissent et passent par une Délégation de Service Public (D.S.P.), mais rien n'est encore décidé ni pensé et c'est une des solutions mais peut-être pas LA solution adaptée à notre territoire. La D.S.P. présente des avantages et inconvénients. La modernisation de l'APEM peut aussi être une solution.

C'est également un projet qui sera basé sur l'expérience de Monsieur Legrand qui a déjà l'habitude de ce type de projet. Pour lui, le R.P.C. offre une structure plus cohérente, plus confortable, c'est une véritable plus-value en termes d'attraction avec une association d'idées, d'efforts et un engagement partagé. On raisonne en projet de territoire avec un enseignement de qualité pour les 3 villages. Soit-on ne fait rien et le R.P.I. finira par s'arrêter soit on réalise une étude pour voir si le projet est viable.

Au conseil municipal de Fontaine, Monsieur Patria a été transparent et a également dit qu'il se réserve le droit de stopper le projet et que rien ne se fera sans l'accord du conseil municipal de Borest. Il souhaite agir en toute prudence.

Monsieur Carpentier demande si un calendrier a déjà été pensé. Sans la décision de ce soir, aucun planning n'a été créé. C'est un projet sur le long terme qui au mieux verra le jour en 2027 voire 2028.

Madame Degraeve indique que si le projet ne voit pas le jour, quelle sera la solution ? Rejoindre un autre R.P.C. ? Ce sera décidé à ce moment-là. La possibilité d'accueillir aussi les enfants de Mont L'Evêque est soulevée.

Monsieur Bordereau est satisfait de cette présentation et de la confiance mutuelle qui existe avec Fontaine Chaalis, même sans convention et de ce projet commun. Il regrette qu'aucune décision n'ait été prise lorsque des enfants se sont échappés de l'école il y a quelques années.

Monsieur Duchesne demande si monsieur Legrand a un engagement moral et garantit un enseignement moral et de qualité en parallèle de ce projet : sa réponse est oui.

Messieurs Patria et Legrand quittent la séance et le conseil municipal de Borest va délibérer.

Monsieur Duchesne est assez surpris que la majorité du conseil municipal soit contre le refus de délibérer une autre fois sur un sujet aussi important, ou bien, il est amené à penser que tout le monde n'aurait pas eu le même niveau d'informations. Pour lui, les informations de l'édition du maire dans la gazette ne sont pas les forcément les mêmes que celles exprimées ce soir.

Monsieur Longuet voit plein de points positifs dans la démarche pour le R.P.C. mais il pense en effet qu'un temps de réflexion était en effet nécessaire et il rejoint monsieur Duchesne sur la quantité d'informations en possession des conseillers municipaux.

Monsieur Bordereau indique avoir le même niveau d'informations que tous et cette réunion de conseil municipal était faite spécialement pour donner les informations nécessaires.

Les conseillers municipaux soulignent l'importance de la rédaction de la délibération qui portera sur le lancement d'un projet pour l'étude d'un R.P.C.

Après avoir échangé et délibéré, c'est à la majorité, avec 1 abstention de madame Lacaze que le conseil municipal opte pour le lancement de l'étude pour un projet du modèle R.P.C.

Questions diverses

-Un vide grenier aura lieu chez un particulier ce week-end au 5, rue de la Ferme.

-Les inscriptions au tennis sont ouvertes.

-Renouvellement du bail de chasse communale : l'actuel locataire, monsieur Blondel a écrit au conseil municipal pour confirmer sa volonté de renouveler le bail. Compte-tenu de l'étude sur la zone d'expansion de crue et l'imputation du terrain de 3 hectares, le maire propose un maintien du coût annuel à 1300 euros. Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

-Il n'y aura pas de borne de recharge car, lors d'une réunion à la C.C.S.S.O, une seule borne était disponible pour les communes de l'intercommunalité : Mont L'Evêque l'a emporté. Une autre entreprise a proposé des bornes mais avec une borne de retrait de colis type Amazon et avec une antenne de 6 mètres.

-Samedi dernier une réunion a eu lieu sur la potentialité des subventions régionales.

Monsieur le Maire a indiqué ne pas avoir eu de retour de la Sous-Préfète de Senlis sur les problèmes de la Nonette sur son engagement sur la propriété Pontalba alors que les travaux de contrôles d'assainissement sur Borest ont été réalisés. Plusieurs appels et mails ont été réalisés mais sans succès.

-A l'église, la plupart des lampes ne fonctionnaient plus et une intervention a eu lieu avec l'entreprise Weiss pour descendre les lampes de la voute et mettre en place 25 mètres de nouveaux câbles car ceux en place étaient trop vétustes et trop dangereux avec cuivre apparent.

-Madame Didier indique que les préparatifs de la fête communale se poursuivent : le traiteur (une paëlla sera proposée) et la tente ont été réservés. Une réunion aura lieu prochainement ; il y sera évoqué l'idée d'un rallye dans le village, d'olympiades et la location de structures gonflables.

-La margelle du tennis a été détruite et la porte peut s'ouvrir à 90 °C. Un devis de l'entreprise Bonnefoy a été validé pour 4 400 euros H.T. pour rehausser le grillage sur toute la partie commune avec l'aire de jeux avec mise en tension des fils et du grillage. Cette opération est subventionnable par l'intercommunalité à 50 %. Les conseillers municipaux autorisent le Maire à réaliser cet achat et à déposer une demande de subvention à la C.C.S.S.O.

La carte à trou de la porte du cours a été volée, c'est inadmissible.

De plus, 1 mètre 50 de barrière en bois (brise vue de type canisse) a été commandé par l'association qui gère le tennis pour faire le pourtour des zones où il y a des trous et où les enfants passent à travers le grillage. Les zones seront bouchées avec câbles et tendeurs. L'installation est prévue un samedi matin et les bénévoles sont bienvenus.

-Un cyprès envahissant a été abattu au cimetière car il poussait un des murs de l'enceinte. Il est rappelé que lorsque l'on plante des végétaux au cimetière, il faut penser à leur devenir et à leur entretien futur lorsque les concessionnaires disparaissent et que personne n'est plus là pour s'en occuper. Ce n'est pas à la commune de s'en charger, c'est pour cela que seulement des plantes annuelles sont autorisées.

-Demain, Monsieur Bianchini et le maire accompagnés des gendarmes, seront sur la route départementale RD 330 / Route de Nanteuil pour la mise en sécurité de l'intervention pour l'abattage de l'arbre de la propriété de Madame Isabelle Degraeve.

- Monsieur Bordereau indique que les travaux rue du Four ont pris plus de temps que prévu car le regard pour terminer l'impasse des planches n'a toujours pas été livré. Les travaux se termineront d'ici fin mai avec la pose de ce regard, du goudronnage et un travail au niveau de l'escalier de la mairie.
- Madame Degraeve demande que l'emplacement de la base de vie soit nettoyé après travaux. C'est prévu.
- Le dossier de vidéoprotection a été envoyé par le secrétariat en Préfecture.
- Monsieur De Freitas demande si on commande de nouvelles fleurs pour la saison estivale, monsieur le Maire ne souhaite rien de particulier et indique que les fleurs présentes dans les parterres sont belles et devraient l'être jusqu'au moins début juillet.
- Les journées de la rose à l'abbaye de Chaâlis auront lieu le 6, 7 et 8 juin 2025

RÉUNION DU 16 JUIN 2025

Délibération pour la demande d'aide à la préscolarisation en zone rurale (A.T.S.E.M.)

La commune peut bénéficier annuellement d'une subvention versée par le conseil départemental de l'Oise (CD 60) pour l'A.T.S.E.M. en poste.

L'année passée, plus de 5 000 euros avaient été alloués à notre collectivité. Cette année, tous les niveaux de classes maternelles étant à Borest, une subvention supérieure devrait nous être versée.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux sont favorables à la demande de subvention auprès du CD60.

Délibération pour le prix du loyer du logement communal

Il est prévu dans le bail, que le loyer du logement communal peut être révisé tous les ans au 01er juin. Il est actuellement de 1250 euros pour une maison d'environ 110 m².

Monsieur le Maire propose de ne pas réaliser de hausse car il y a eu durant l'hiver une panne de chaudière pendant 2 semaines. Celle-ci avait plus de 15 ans et son remplacement, via l'entreprise BONNAL a coûté 7576.36 euros avec une subvention de 50 % par l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux sont favorables à ne pas augmenter le loyer du logement jusqu'au 31 mai 2026.

Délibération pour l'amortissement des biens

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune amorti plusieurs biens tels que les lampadaires rue du Pont de Corne ou de la route de Nanteuil, le passage en leds de tous les lampadaires du village, les armoires d'éclairage public ou encore le réseau d'adduction d'eau soit un jeu d'écritures d'ordre de 1 866 euros en dépense et en recette.

La trésorerie de Senlis, nous réclame une délibération justifiant ce montant tout en nous informant que la durée d'amortissement ne peut être changée, soit 30 à 50 ans comme paramétré dans notre logiciel comptable.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité les amortissements et leurs durées.

Convention d'occupation avec Infraco1 sur le domaine privé et public communal

La société Infraco1 a acquis, fin 2024, auprès de la Sanef un réseau de télécommunication dont une partie passe sur le territoire communal de Borest.

Il est proposé à la commune de Borest de signer une convention d'occupation avec cette entreprise pour le passage de la fibre optique, générant une recette annuelle pour notre collectivité.

Un listing de noms des propriétaires de certaines parcelles a été remis à Infraco1 en fin de semaine dernière afin de finaliser le calcul du linéaire de réseau du domaine communal où passe la fibre afin de définir la redevance annuelle revenant à la commune.

Les conseillers municipaux autorisent monsieur le Maire à signer ladite convention une fois que celle-ci sera finalisée par Infraco1.

Compte rendu de l'audit au terrain de l'étang communal

Lors de la réunion du 28 avril, la qualité de l'entretien de l'étang avait été évoquée.

Une visite a eu lieu le 30 mai dernier avec le locataire actuel, monsieur Nedyalko Nedelchev et messieurs Bordereau, Bianchini et Sicard.

Le compte-rendu de cette visite est remis à chaque conseiller et lu par le Maire.

La conclusion est que l'état des lieux est très satisfaisant.

Monsieur Duchesne soulève tout de même la construction du chalet en bois sans dépôt de dossier d'urbanisme. Le maire répond que c'est tout à fait normal car le propriétaire est la mairie et que cet abri est démontable.

Inondation chemin des Anglais : étude de résolution

Il avait été soulevé lors d'un conseil municipal le fait d'une inondation totale de la voirie en cas de pluie ce qui le rendait très dangereux.

Il y a un mois le S.I.S.N. a présenté le résultat de plusieurs études sur les aménagements pour le ruissèlement. Lors de cette rencontre, monsieur Duchesne a demandé un rdv au syndicat pour évoquer la formation et l'eau stagnante.

Monsieur Duchesne et plusieurs agriculteurs accompagné du maire ont participé à un débat sécuritaire sur le sujet. L'eau ruissèle de la route et ne vient pas de Montépilloy. Il a été convenu que monsieur Duchesne fasse des tranchées à chaque fois que le champ sera plus haut que la route. La haie absorbera le surplus d'eau. Sur l'autre rive de la route, une possible fascine sera étudiée par le S.I.S.N.

Pour monsieur le Maire, la question de la voirie devra être un objectif pour le prochain conseil municipal.

Prise de compétence eau et assainissement

La compétence assainissement va être prise par la Communauté de Communes au 1er janvier 2026 malgré les pourparlers au niveau du Sénat et de l'Assemblée nationale et la prise de compétence qui n'est finalement plus obligatoire.

Tous les maires de la C.C.S.S.O. se sont mis d'accord pour le transfert de cette compétence avec une étude commune pour les 17 communes projetée sur 13 à 18 ans, certaines pour la défense incendie, certaines pour l'assainissement ou encore l'eau potable.

Pour l'eau potable, toutes les communes ne sont pas concernées. En effet, pour les communes membres du syndicat d'eau potable de Montlognon, le syndicat étant à cheval sur 2 E.P.C.I. la compétence n'est pour l'instant pas transférable sur une seule intercommunalité. Il se peut qu'un jour la loi et la réglementation évoluent et que les petits syndicats d'eau soit dissous.

Le travail réalisé en réunions avec les maires est disponible pour les conseillers municipaux. Monsieur le maire a réalisé un comparatif avec un village similaire au nôtre pour comprendre le principe de mutualisation, en comparant les factures d'eau potable pour 80 m3 : en 2025 3.90 € / m3 en 2036, 2.50 € / m3 soit une baisse de prix par contre le contribuable senlisien verra son eau potable augmenter de 50 %. A Borest, nous sommes actuellement à 2.35 € / m3.

Au niveau de l'assainissement Aumont est aujourd'hui à 6 € / m3, avec la mutualisation le prix sera en baisse et s'élèvera à 3.50 € / m3, quant à Senlis le prix augmentera de 30 %.

Cette prise de compétence se traduit au niveau de notre intercommunalité par l'embauche de 4 à 5 salariés spécialistes, à une prise de risques avec des investissements à hauteur de 7 à 10 millions liés à la réalisation d'un Plan Pluriannuel d'Investissements qui va durer jusqu'en 2036 : réhabilitation de 14 forages, de 15 réservoirs, de 234 kms de canalisations et de plus de 10 360 compteurs (données qui ne concernant pas le simaep de Montlognon).

La question de l'assainissement et de l'eau potable devra être aussi un des objectifs pour le prochain conseil municipal.

Il est rappelé pour Borest, qu'en cas de non-conformité de l'installation d'assainissement, en cas de vente, le nouvel acquéreur a un an pour se mettre en conformité, même si la prise de compétence auprès de l'intercommunalité sera prise en 2026. A Borest, environ 70 % des assainissements en cœur de village sont considérés comme non-conformes (SPANC).

Pour le lotissement des fours à Chaux, les acquéreurs avaient été incités à l'époque par le lotisseur à anticiper le futur assainissement collectif à venir : en prévoyant le raccordement de l'assainissement vers la voirie avec le simple ajout d'une canalisation traversant le terrain.

Personnel communal

Madame Barrois

Monsieur le Maire a pris une décision difficile et conséquente sur le harcèlement et l'humiliation vécues depuis plusieurs années par madame Barrois provenant d'un enfant, en lui demandant de porter plainte en gendarmerie. Les autres parties prenantes à ce dossier vont être auditionnées.

Un courrier relatant les faits, avec en annexe le procès-verbal de gendarmerie, a été envoyé à l'inspection académique de Senlis en recommandé et en courriel ; il est resté sans réponse depuis. Il a également été donné, pour suite, au recteur académique.

Au mois de juin, les employés toucheront le R.I.F.S.E.E.P., partie I.F.S.E. qui correspond à 1/3 du 13ième mois. Madame Barrois, tout en respectant les plafonds fixés par l'assemblée délibérante sera remerciée financièrement pour son courage et son dévouement dans un quotidien qui n'est pas des plus faciles.

A la rentrée de septembre 2025, il y aura 58 enfants.

Madame Barrois a deux contrats de trois ans à durée déterminée, un pour le ménage de la mairie, de l'abribus et de l'église et un second pour son poste d'A.T.S.E.M. incluant le ménage à l'école maternelle.

Ses deux contrats arrivent à échéance fin août et monsieur le Maire propose de les renouveler pour une nouvelle période de 3 ans.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le renouvellement d'un contrat à durée déterminée de 3 ans pour ces 2 postes.

Monsieur Ramet

En arrêt depuis avril 2023, est dans l'incapacité d'exercer ses fonctions et d'être reclassé.

Après plusieurs rendez-vous médicaux et commissions différentes du centre de gestion de l'Oise, il a été considéré comme étant définitivement inapte à toute fonction et sa mise à la retraite par anticipation a été demandée auprès de la caisse de la C.N.R.A.C.L.

Celle-ci a statué sur le dossier de Daniel Ramet et il est mis à la retraite par anticipation et « radié des cadres » depuis le 05 juin 2025.

Un calcul sur ses congés à payer est en cours avec le centre de gestion de l'Oise afin de réaliser sa dernière paye sur le mois de juin.

Questions et informations diverses

-Une charte sur la carte scolaire (effectifs des élèves) a été actée entre l'éducation nationale et l'Union de Maires de l'Oise pour prendre en compte les contraintes liées aux territoires, lors d'ouverture ou fermeture de classe en association les maires.

-Il y aura du changement pour les élections municipales de mars 2026 car on adoptera un scrutin de liste, comme dans les communes de plus de 1000 habitants, c'est-à-dire qu'on votera pour une liste entière qui devra avoir la parité pour une commune de moins de 1000 habitants. La liste se composera au minimum de 9 candidats. On ne pourra plus barrer, rayer ou modifier les noms.

-Le nouveau préfet de l'Oise en exercice a fait un rappel des obligations des maires sur la divagation des animaux. L'organisme qui gère les animaux divaguant pour notre commune, la SACPA permet depuis cette année de récupérer des animaux décédés pour 70 € T.T.C. Les informations concernant ce service avec les numéros de contact sont affichées dans les panneaux.

Monsieur le maire rappelle que les animaux, chiens ou chats doivent être tenus en laisse.

-Les travaux rue du four vont se terminer sous peu avec la pose de goudron dans les tranchées. Pour information, le pavage devant le château Saint Vincent a été entièrement financé par son propriétaire M. MERLOTTI.

-Le parking à l'arrière du cimetière fait l'objet de rencontres amoureuses, sexuelles et de camping-car qui stationnent en laissant des déchets en tous genres : plaque de cuisson, déjections ... Il convient d'y remédier.

-Côté investissement, le maire est persuadé qu'à la fin de ce mandat l'intercommunalité ne subventionnera certainement plus les dossiers des communes membres via le fonds de concours.

-Une nouvelle imprimante / copieur a été commandée chez Ricoh avec le même prix de copie qu'en 2020 et avec l'option agrafage et piqûre à cheval pour réaliser nous-même en mairie la réalisation des gazettes, sans avoir à se rendre à l'intercommunalité et mobiliser leur appareil des heures durant. L'appareil de la mairie, qui est de 2020, est parti à l'école et permettra aux enfants d'avoir des copies couleur. Le matériel de l'école était vétuste, hors garantie et Ricoh ne voulait plus assurer de contrat de maintenance.

L'appareil acheté coûte 6045 euros H.T. et le transport du matériel vers l'école 230 euros H.T. Le nouvel appareil est subventionnable à 50 % par la C.C.S.S.O.

-Le lavoir, la source et les toitures ont été nettoyés au karcher par messieurs Bianchini et Sicard. Une demande d'analyse d'eau via l'ARS est en cours. Monsieur Longuet informe que « la petite boule » au lavoir a été volée.

La modification du P.L.U. est achevée. Les permis de construire peuvent être déposés et au secrétariat, les demandes de versement de subvention sont sollicitées.

-Il est proposé de réaliser une réfection des 3 arches extérieures de l'église et de procéder à un jointoiement car l'humidité et le travail des oiseaux impactent l'état. Le devis d'Alexandre Lefevre s'élève à 6810 euros H.T., subventionnable à 50 % par la C.C.S.S.O. Les conseillers municipaux y sont favorables à l'unanimité.

-La Fête du village aura lieu les 28 et 29 juin : un compte rendu, sur les missions de chacun circule et l'invitation a été distribuée.

La grande tente a été louée et il faudra aller chercher la petite tente de Fontaine et la monter le vendredi en fin de journée. Les bénévoles sont bienvenus.

-Le dernier conseil d'école était vendredi dernier :

Pour la rentrée 2025 il y aura 58 enfants : 2 TPS* 5 PS 10 MS 4 GS 9 CP 5 CE1
9 CE2 6 CM1 10 CM2.

*Les TPS ne sont pas comptabilisés dans les effectifs ; seuls les enfants de 2 ans et demi et dont les frères et sœurs aînés sont scolarisés dans le R.P.I. pourront rentrer à l'école.

La fête des écoles est ce samedi avec un spectacle le matin et une remise des prix et de livres par messieurs les maires du R.P.I. le 1er juillet.

Les institutrices aimeraient pouvoir proposer un cycle piscine pour la majorité des élèves soit de la grande section aux CM2. Les bénévoles accompagnateurs sont recherchés mais il faut savoir qu'une petite épreuve est à passer avant.

-2 véhicules incendiés et volés ont été trouvés chemin du Fond de l'enfer, au moment de la fin de la fête foraine Saint Rieul.

-Madame Degraeve indique que Valois paysage a bien nettoyé devant la ferme ; en revanche l'entreprise qui a fait le fauchage a laissé son tracteur tout le week end et une mare d'huile était présente au sol. Elle remercie pour la sciure déposée.

-Monsieur Duchesne et d'autres conseillers municipaux installeront les canisses et le grillage au tennis le lundi 23 juin à 18h.

-Un panneau a été installé au container à verres mais lors du nettoyage de ces derniers, le panneau a été abîmé. Il sera coulé dans une plaque de béton.

- Monsieur Longuet demande si la procédure du R.P.C. a avancée : une première concertation a eu lieu avec monsieur Patria, maire de Fontaine Chaalis, un architecte et un membre du bureau de l'A.P.E.M.
- il n'est pas possible d'installer une table de pique-nique à l'aire de jeux.
- Monsieur De Freitas indique que le fauchage doit être fait au niveau de la croix rouge pour améliorer la visibilité.
- Tous les contrats E.D.F. ont été revus pour 5 ans à prix bloqués, sauf celui de la cantine, qui sera étudié prochainement.

RÉUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

Délibération pour le transfert de compétences Eau et Assainissement à la Communauté de Communes

Il est rappelé qu'on appelle un transfert de compétence qui part des syndicats ou de certaines communes vers l'intercommunalité. Notre village n'est pas concerné pour la compétence eau potable gérée par le syndicat de Montlognon, le simaep est sur 2 intercommunalités et il s'oppose à ce transfert.

Monsieur Bordereau souligne qu'une nouvelle loi de cette année a fait que le transfert de compétence n'est finalement plus une obligation. La commune pourrait donc voter négativement cette délibération ou même ne pas voter et ce serait même une erreur de laisser cette compétence à l'intercommunalité. Il est bien dommage que les études d'il y a une dizaine d'années sur l'assainissement n'aient jamais abouties.

Pour monsieur Sicard, compte tenu du travail réalisé par les élus de l'intercommunalité depuis 2018, cette démarche est communautaire et la compétence concerne aussi l'assainissement collectif qui sera difficilement supportable pour notre petit village. Même si Borest n'est pas concerné il faut délibérer.

Messieurs Carpentier et Bordereau demandent quelle forme prendra la rédaction de la délibération. Les termes annotés seront « la commune sera non concernée par ce transfert pour l'eau potable mais approuve le principe de transfert de cette compétence ».

Lorsque Borest sera à nouveau concerné par ces transferts, une nouvelle étude sera alors menée.

Monsieur le Maire prend lecture du projet de délibération envoyé par la C.C.S.S.O.

Le conseil municipal, faute d'éléments décide de ne pas voter pour l'instant.

Révision des tarifs dans le cimetière communal

Il y a beaucoup de demandes de personnes extérieures et ne résidant pas à Borest pour l'achat de concessions funéraires. Monsieur le Maire propose une tarification spéciale pour les extérieurs afin de privilégier les résidents borestois.

Rappel des tarifs :

- Concession de 50 ans de 3.36m² pour 400 euros,
- Par tranche de 3.36 m² supplémentaire également 400 euros (double concession),
- Cavurne dans le colombarium : 700 euros pour 30 ans ; 1350 euros pour une 50 ans.

Il est proposé par le Maire de passer à 600 euros pour une concession trentenaire de 3.36 m². Les conseillers municipaux pensent qu'une augmentation de 200 euros ne les dissuadera pas. Nous ne savons pas si nous pouvons interdire l'accès aux extérieurs. La municipalité se renseignera.

La possibilité de construire un nouveau cimetière est complexe et longue avec un passage en commission des sites ou encore une présentation et un accord de la préfecture.

La réduction de corps est une procédure qui concerne la famille pour pouvoir mettre un nouveau corps tandis que la reprise de concession est une procédure complexe qui prend à minima 3 ans à charge de la mairie.

Dans un premier temps, le conseil municipal est plutôt favorable à cette augmentation de tarifs pour freiner les extérieurs mais il faut réfléchir tout de même à cette notion d'extérieurs à la commune. Les cas sont multiples, avec des attaches à Borest parfois depuis l'enfance ou sur une tranche de vie.

Toutefois, en fin de vie, les personnes qui ont eu un bien sur Borest, sont souvent en maison de repos sur Senlis, on ne peut pas les écarter d'avoir la possibilité d'obtenir une concession au cimetière communal de Borest alors qu'elles ont résidé 30 ou 40 ans dans le village.

Monsieur le Maire souhaite qu'une commission soit formée pour se pencher sur la procédure de reprise des concessions au cimetière et sur la réflexion quant à l'augmentation des tarifs. Un premier travail avait été fait par Monsieur Bacot, ancien conseil municipal sur les concessions en état d'abandon, il doit être actualisé.

Il met au vote une augmentation des tarifs pour 200 euros pour les non-résidents : 3 absentions sont formulées par messieurs Carpentier, Duchesne et Longuet. Madame Degraeve n'est pas d'accord avec le terme de non-résident.

Faute d'éléments et incertains face à 200 euros de plus pour dissuader les non-résidents, certains conseillers municipaux souhaitent plutôt délibérer lors d'une prochaine séance.

Monsieur Bordereau rappelle que le problème de fond est la place disponible dans ce cimetière et donc sa gestion et qu'en acceptant les non-résidents on peut avoir plus de personnes potentiellement accueillies et on ne pourra plus les refuser.

Le conseil municipal s'interroge sur la possibilité d'avoir des tarifs uniques ou différents selon les concessionnaires à l'intérieur même d'une commune, puisqu'il s'agit d'un lieu public. Sur le service public.fr, le tarif peut varier en fonction de l'emplacement dans le cimetière et d'une commune à l'autre.

Une fois qu'on aura obtenu des informations complémentaires, le conseil municipal délibérera sur la possibilité pour des extérieurs ou non-résidents de se voir refuser l'achat de concession. Les termes appropriés seront étudiés et revus.

Travaux

-Un permis de construire et de démolir de 2024 pour Mme Brun viennent d'être acceptés.

Ces dossiers passés par la commission communale des travaux avaient été refusés par la D.R.E.A.L. et la Direction Départementale des Territoires de l'Oise (D.D.T) car le bien est en site protégé. Un rendez-vous avec le pétitionnaire et la D.D.T. a eu lieu pour modifier les dossiers en fonction de ce qui pouvait être accepté et des améliorations à apporter.

Suite aux modifications, ils sont repassés en commission des sites en juin puis partis pour avis, décision et signature au ministère de la culture où un accord a été formulé. Ces dossiers avaient été également acceptés par le Parc Naturel Régional, la D.D.T. et le Préfet.

La commission des travaux aurait aimé voir les modifications apportées.

-Les travaux rue du Four sont terminés.

Monsieur Berthou, qui n'a pas trouvé normal que son entrée ne soit pas refaite et nous a mis en demeure par le biais de son avocat. L'avocat de la commune vient de répondre.

-Durant l'été, un jeu a été abîmé à l'aire de jeux et grâce aux caméras la personne a pu être identifiée et s'est excusée. Elle prendra à sa charge le remplacement du jeu.

-10 plaques d'amiante ont été déchargées en forêt. Un dépôt de plainte en gendarmerie a été réalisé. 3 offres ont été reçues et elles viennent d'être retirées par une entreprise spécialisée vendredi dernier. Il est rappelé que la procédure est très stricte, onéreuse (plus de 3000 euros) et demande du temps. Il va être demandé une prise en charge financière par l'intercommunalité.

-Il y a un problème sur un nouveau four de la cantine de Borest livré cet été. L'ampérage ne correspond pas et il ne monte pas en température. L'ancien four de Borest partira à Mont L'Evêque pour remplacer l'actuel.

-2TP2I interviendra cette semaine intramuros pour boucher les trous et nids-de-poule.

-Des travaux de piquage, jointoiement et rebouchage des 3 arcades de l'église par Monsieur Alexandre Lefevre vont débiter sous peu.

-La société Dache est intervenue pour masquer et appliquer des filtres sur les images visionnées par les caméras. Le dossier de renouvellement actualisé passe en commission cette semaine. Dès l'accord favorable la commune adhèrera à un protocole mis en place par le conseil départemental pour permettre à la gendarmerie de visionner les caméras à distance en étant rattaché au centre de supervision.

-Des guirlandes de plusieurs types ont été commandées avec 16 prises sur lampadaire. Un lampadaire rue du Madras va être déplacé à la jonction rue Pidoré / rue Monny / sente Monny. Un dossier de demande de subvention à hauteur de 50 % a été envoyé à la C.C.S.S.O.

Décision modificative pour augmenter les crédits liés au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (F.P.I.C.)

Ce fonds est un fonds de péréquation entre les communes les plus riches qui versent aux communes les plus défavorisées. Son montant vient d'être précisé et il s'élève à 15 319 euros, il est finalement plus élevé qu'au moment du budget où il avait été estimé à 14 151 euros. Il est proposé d'effectuer un virement de crédits du compte 615231 vers le compte du F.P.I.C. pour 1168 euros.

Après en avoir délibéré les conseillers municipaux sont favorables à ce virement de crédits

Etat des lieux de la rentrée scolaire

54 élèves sont présents cette année dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal et répartis comme suit :

P.S / M.S : 14

G.S / C.P : 13

CE1 / CE2 : 13

CM1 / CM2 : 14

La classe des G.S / C.P, détachée pour l'année scolaire 2024-2025 est maintenant officiellement résidente sur Borest.

La commission pour l'étude du Regroupement Pédagogique Concentré (R.P.C.) a reçu un premier architecte en juin et se rendra dans un R.P.C. voisin dans la semaine.

La baisse des effectifs est inquiétante. A la fin de l'année prochaine ce sont 9 CM2 qui partiront au collège, ils ne seront pas remplacés par autant de petites sections.

Plusieurs familles ont quitté le Regroupement Pédagogique.

L'institutrice des petites et moyennes sections est toujours en exercice, elle a été relevée de sa fonction de directrice.

Monsieur Bordereau propose de refaire un courrier à l'éducation nationale car elle n'a pas tenu ses différents engagements pris devant tous les conseillers municipaux le 28 avril dernier. Monsieur le Maire a déjà remis un courrier au directeur académique.

Une convention d'heures de piscine pour les GP/CP et CE1/CE2 est en cours de signature avec la ville de Senlis. Les écoles seront certainement à la recherche de parents bénévoles pour accompagner les nageurs.

Pour faire face aux incivilités dans le bus du R.P.I. un règlement a été créé et il a été validé par les maires, les enseignants, l'A.T.S.E.M. et le chauffeur de bus. Il sera remis à tous les élèves concernés pour lecture et signature. Il précisera quel enfant est autorisé à rentrer seul chez lui ou encore qui peut le récupérer. Une subvention pour le transport des maternelles a été obtenue.

La nouvelle présidente de l'A.P.E.M. est madame Pascal et les 3 membres du bureau bénévoles sont remerciés. Peu de parents s'impliquent mais critiquent !

Les deux contrats de Madame Barrois ont été renouvelés pour une nouvelle période de 3 ans. Le montant de l'indemnité de ces deux contrats a été revalorisée selon l'inflation.

Toutes nos félicitations pour les délégués éco responsables de la classe de Madame Plessier qui sont mentionnés dans le journal des écoles écocitoyennes du Parc Naturel Régional Oise – Pays de France.

Etude pour la zone d'expansion de crue de la Nonette avec le S.I.S.N.

Des photographies sont remises aux conseillers municipaux sur les inondations et les bas de jardin de la sente et de la rue Monny. Elles datent d'octobre 2024.

Le dossier piloté par le syndicat de la Nonette et un cabinet d'étude a envoyé aux conseillers municipaux fin août ; il appelle quelques remarques de M. Carpentier. Elles ont été envoyées au syndicat qui a apporté ce matin quelques éléments de réponse, notamment l'impossibilité de déplacer le rû Chambord.

Une réunion aura lieu avec le syndicat le 9 octobre.

La mairie de Ver-Sur-Launette n'a jamais répondu.

Du côté de Mont-L'Évêque le dossier semble avancer avec la famille concernée qui va elle aussi lancer une étude pour recréer les berges sur son domaine et redonner du courant à ce cours d'eau.

Aménagement pour la résolution pour la résorption de la rétention d'eau de la route communale n°7 de Borest à Montépilloy (Chemin des Anglais)

Guillaume Duchesne et le Maire ont récemment eu un rendez-vous avec le S.I.S.N. pour la route entre Fourcheret et la coopérative agricole pour le tronçon après le virage où il y avait une accumulation d'eau importante, ce qui était dangereux.

Suite au 1er rendez-vous de mai, des tranchées avaient été faites par l'E.A.R.L. Duchesne pour faire office de test pour évacuer le trop plein d'eau par ces tranchées et non l'accumulation sur la route. Le résultat a été très satisfaisant. Une mini pelle à la charge du S.I.S.N. va refaire des tranchées et réaliser une noue au 1er trimestre 2026.

Ils vont intervenir dans un deuxième temps sur la départementale 134 à la croisée du chemin de la Croix Rouge pour remettre en état les bas-côtés qui se bouchent facilement. Ensuite la commune se chargera de les entretenir.

Questions et informations diverses

Madame Degraeve rapporte qu'à la brocante du 7 septembre il y avait cette année 30 exposants mais 3 ne sont pas venus, ils représentaient 13 mètres linéaires.

216 mètres de linéaires ont été vendus mais c'est consternant les gens qui partent avant la fin, entraînant ainsi les autres. Un règlement sera signé par les exposants l'année prochaine pour éviter ces désagréments.

Les inscriptions ont généré 432 euros et la brocante dans son ensemble 956 euros de bénéfice.

Merci aux bénévoles pour leur aide : montage de tente, barbecue, cuisson des frites etc.

-Le comité des fêtes se réunira prochainement et les festivités à venir sont :

Halloween le 31 octobre

Le repas des nouveaux borestois sera finalement le vendredi 7 novembre à 20 heures.

Puis viendra la cérémonie du 11 novembre et Noël des enfants le 14 décembre.

La commission du C.C.A.S. va également se réunir et définir les dons de fin d'année pour les aînés de 65 ans et plus.

-Une gazette va paraître courant octobre et des articles sont demandés aux conseillers municipaux.

-Monsieur Deforest, syndicat de la Nonette, réalise tous les mois un relevé pluviométrique qui est affiché dans les panneaux du village.

-Monsieur le Maire a reçu une lettre de remerciements au conseil municipal par l'association des poteaux des trois forêts pour la subvention versée.

-Le gouvernement s'est engagé en faveur de la protection des espaces naturels en aidant les communes qui supportent un certain nombre de charges liées à la protection de la biodiversité. A ce titre Borest a perçu 7307 euros.

-Une visite organisée par le P.N.R. sur les traces de la Nonette de Borest à Fontaine Chaalis aura lieu le 12 octobre.

-Une copie du courrier de la Préfecture adressé aux Maires sur les élections municipales 2026 a été donné à chaque conseiller municipal.

-Côté tennis, 12 formules ont été souscrites pour un chiffre d'affaires de 1060 euros.

La haie du tennis sera taillée prochainement et madame Degraeve prêter son télescopique avec nacelle.

- Monsieur le Maire a été reçu par madame Lézier, co-proprétaire des Constructions Mécaniques de Chamant pour l'entretien des ronciers et du panneau STOP à proximité de leur entreprise dans la zone de l'ancienne gare à Borest, Chemin de Chantefontaine et rue de Meaux. En effet un entretien était nécessaire pour une meilleure visibilité des véhicules. Il sera effectué par le propriétaire voisin et la commune.
- Monsieur Bianchini indique que l'entreprise Delavaquerie interviendra dès demain pour l'entretien des bas-côtés.
- La campagne betteravière a débuté et les conseillers municipaux peuvent participer à une visite de la sucrerie de Chevrières le mercredi 22 octobre.
- Le nouveau Premier Ministre, Sébastien Lecornu a écrit à tous les maires français pour les remercier dans l'exercice difficile de leurs fonctions.
- La maison communale ne sera pas pavoisée de drapeaux palestiniens.
- Monsieur Bordereau informe que le locataire de l'étang a tenu ses engagements quant à l'entretien du bien et que la commune s'occupe de l'entretien de la bordure.
- Madame Degraeve demande si le conseil municipal souhaite poursuivre la manifestation de la brocante. A priori oui mais tout dépendra des élections municipales à venir.
- Pour les élections 2026, un panachage homme femme sera obligatoire sur la liste et il sera interdit de rayer sinon le bulletin sera considéré comme nul.

LA VIE A BOREST



Piquage des joints entre les pierres et nettoyage/jointement des pierres des trois arches de la façade nord



LA VIE A BOREST



UN «TROU NOIR » A BOREST

Vous n'y croyez pas? Vous devriez! Un «trou noir» existait dans l'espace terrien de Brest, et précisément au tout début de la sente Monny!

Pour ceux qui ne connaissent pas l'endroit, il s'agit du carrefour entre la rue Monny, la rue du Madras et la rue Pidoré.

En effet, le centre de ce carrefour se trouvait dans le noir total, situation incommodante pour les riverains.



Une solution a été apportée en reprenant un candélabre en surnombre rue du Madras, pour venir l'installer dans ce carrefour, et redonner de la visibilité à l'ensemble des riverains rentrant à leur domicile, mais aussi pour toute personne se rendant en ces lieux.

Une demande des habitants de ce quartier satisfaite et en attente depuis un bon moment !

Eddy BORDEREAU

FÊTE DES ÉCOLES



La traditionnelle fête des écoles du Regroupement Pédagogique a eu lieu le samedi 21 juin à FONTAINE CHAALIS avec une nouveauté cette année : une fête en journée !

Le thème était : Voyage autour du Monde avec, entre chaque destination, le passage de différents moyens de transports réalisés pour certains, avec la collaboration des enfants, des enseignants, du périscolaire ou de parents bénévoles : comme l'avion de la compagnie aérienne Air Chaalis, le school bus de l'A.P.E.M., le bateau d'Hélène et le train d'Elise.

Nous sommes partis en Afrique avec les petits au son entraînant du waka waka de Shakira ou encore du Roi Lion.

Vient ensuite l'Amérique avec les cow boys & girls ou encore le carnaval du Brésil et sa samba ! Le spectacle sur l'Inde tout en blanc et rouge était chavirant et le joli clin d'œil sur Tahiti et ses motus m'a beaucoup plu.

Quant au final (après moultes répétitions dans la voiture, à la maison, dans la salle de bain avec Céline Dion plein les oreilles « J'irai où tu iras, ououou ») : il était sensas !

Bravo à nos enfants, à nos enseignantes, à notre A.T.S.E.M., à l'A.P.E.M., au dj et aux parents qui se sont investis : le voyage fut agréable et réussi.

Je regrette tout de même que les parents soient si peu nombreux aux réunions de préparation. C'est seulement 8 à 10 mamans qui se réunissent avant l'événement, un peu plus le matin du jour J, mais c'est encore trop peu.

L'aide de tous est importante pour faire perdurer cet événement.

Merci.

Laure PASCAL



FETE DU VILLAGE

Pour la fête du village cette année, qui s'est tenue comme à l'accoutumée le dernier week-end de juin, le thème choisi était BOREST. Ce thème avait pour objectif de faire découvrir notre magnifique village à travers un rallye organisé le samedi après-midi, ainsi que divers documents, photos et tableaux présentés le dimanche sous le chapiteau.

Le rallye du samedi a rencontré un franc succès ! Petits et grands, répartis en équipes aux noms originaux comme « Borest Gump », ont parcouru le village à la recherche d'indices pour retrouver le maire disparu. Les participants ont dû répondre à des questions sur le village et relever des défis physiques et ludiques, afin que chacun puisse s'amuser et prendre part à l'aventure

Quelques questions entre autres:

- A - Quel est le nom du menhir?
- B - Quelle est son histoire?
- C - Quel est le nom de l'habitant qui a livré ses mémoires?
- D - Quel hommage lui a rendu la commune après sa mort?
- E - Quelle est la partie la plus ancienne de l'église?
- F - Quel est l'animal en haut de ce monument?

Une devinette:

En partant de bas en haut, vous trouverez d'abord la patte, puis vient la panse, la gorge, les saussures et surmontant le tout, le cerveau avec ses anses qui sont prises dans le mouton
Qui suis-je ? Quel est mon nom ?

Des jeux de mots réalisés par les participants:

Acrostiches du mot Borest:

- | | |
|----------------------------------|---|
| B eauté du village | B runo où es tu? |
| O iseaux chantants | O n te cherche partout |
| R ayonnante Nonette | R etrouve nous au lavoir |
| E nchantement merveilleux | E h! n'oublie pas... |
| S oleil radieux | S icard, sans toi on n'est rien! |
| T oujours joyeux | T isard, la place to be |

Lipogrammes (phrase sans une lettre):

Sans la lettre A: Bienvenue cher borestois, soit ici chez toi

Anagramme de Borest

Sorbet

FETE DU VILLAGE

Un grand merci à tous les participants et aux volontaires qui ont aidé et suivi les animations tout au long de l'après-midi.

Et un merci tout particulier à **Maëlle Sorrentino**, qui a imaginé le circuit et les activités de ce rallye.

🏆 L'équipe gagnante : "Les cousins pas Germain" !

Mais tous les participants sont repartis avec un petit cadeau, pour récompenser leur bonne humeur et leur participation.

Après la remise des récompenses, il était temps de trinquer autour d'un délicieux cocktail, un spritz à la fleur de sureau, une bière ou des softs et de se régaler avec les nombreux plats salés et sucrés préparés par chacun.

🎵 Une petite chansonnette est venue clôturer la soirée dans la bonne humeur, avant que tout le monde aille se reposer pour être en forme le lendemain !



Le Dimanche, nous nous sommes retrouvés à 12h30 sous les parasols et les tentes, afin de profiter d'un peu d'ombre — la chaleur était, en effet, bien au rendez-vous !

Après le traditionnel discours de Monsieur le Maire, chacun a pu découvrir les anciennes photos du village, des photos de classe, ainsi que les affiches et gazettes depuis le tout premier numéro. Ce fut l'occasion de faire appel à sa mémoire, de commenter les images et de partager de nombreux souvenirs.

Le repas, composé d'une savoureuse paëlla, de fromage et de glaces très appréciées (merci à la chaleur !), a régalé petits et grands.

Pendant ce temps, les plus jeunes ont profité des structures gonflables et des bacs remplis d'eau, parfaits pour se rafraîchir... ou s'arroser ! 💧

Valérie DIDIER

*Le défi de tir à la corde,
orchestré par Gérard,
pour digérer...*



RUE DU FOUR : UN MIDI DE RETROUVAILLES



Le 6 septembre dernier, à la veille de notre brocante annuelle, la rue du Four s'est éveillée sous un doux soleil de fin d'été et s'est animée d'un joyeux bruissement.

Les habitants ont sorti tables, chaises, nappes colorées et sourires complices pour se retrouver autour d'un repas partagé.

Chacun est arrivé à son rythme, apportant un peu de son naturel, son savoir-faire et les couleurs de la saison. Sucré, salé : peu importait ! Tout s'est mêlé dans une même farandole de saveurs et de bonne humeur.

Après plusieurs années de silence, les conversations ont repris, vives et joyeuses, comme si le temps s'était arrêté. On a ri, on s'est souvenu, on a évoqué ceux qui, jadis, donnaient à cette rue tout son charme et sa chaleur.

Une nouvelle petite voisine a fait sa première apparition : la douce Suzanne, âgée de deux mois à peine, lovée un instant dans les bras de Maëlle, puis dans ceux de Christophe, sous le regard attendri des convives.



Merci à Laure, Valérie et à nous quinze d'avoir fait de ce repas un si beau moment de partage !

Constance, Nathalie, Cécile, Céline, Benoît et tous les autres, rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition !

Et pourquoi pas deux ? Une rencontre au printemps, une autre à la fin de l'été — histoire de prolonger la belle énergie de ce moment convivial, et pour que la rue du Four continue de résonner des rires et des voix qui la font vivre.

Gaële LAFAY MAZOR

BROCANTE



Comme chaque année dans notre village, le 1er weekend de Septembre rime avec notre rendez-vous Brocante.

Une nouvelle fois sous le soleil, nous pouvons dire que nous avons quand même de la chance avec le temps !

Et comme l'an passé, 30 courageux exposants s'étaient inscrits mais le dimanche matin lors de l'installation, 3 personnes manquaient à l'appel laissant vide des mètres linéaires. Les présents se sont un peu plus étalés et cela ne se voyait pas trop.

Les ventes ont bien marché le matin : les chineurs étaient bien là et il y en avait pour toutes les bourses !!

Par contre, pas grand monde l'après-midi et cela en a démoralisé plus d'un qui, de ce fait, ont remballé de bonne heure et ont entraîné le départ des autres.

Certaines personnes sont arrivées sur la place en fin d'après-midi pour faire un tour sur la Brocante et il n'y avait quasiment plus d'exposant !!

Peut-être l'année prochaine faudra t-il rajouter une clause dans le dossier d'inscription stipulant de ne pas remballer avant 17h30 ??

Je tenais à remercier tous les bénévoles qui ont contribué au succès de la buvette : Julien et Charles-Antoine aux friteuses, Germano, Eric et Christophe au barbecue, Eddy, Bruno et Valérie pour le service et l'organisation sans oublier nos pâtissier(e)s pour la confection des nombreux gâteaux, tous aussi bons les uns que les autres.

Un grand merci tout spécialement aussi à Pierre Sicard qui nous a fourni les sachets de frites.

Rendez-vous est pris pour notre édition 2026 le Dimanche 6 Septembre.

Il vous reste un an pour trier vos placards, caves ou greniers.

A vos cartons !!!!!

Isabelle DEGRAEVE



Classe des GS/CP de Madame Plessier

Dans le cadre de l'écolabellisation de notre école et de notre projet avec le Parc Naturel Régional, les élèves de Grande-Section - CP ont eu la chance d'assister à diverses animations. Celles-ci avaient pour but de sensibiliser les élèves aux déchets et à la pollution que cela engendre sur notre planète. Ils ont pu se rendre compte de l'impact que nous avons sur l'environnement, les écosystèmes et sur notre santé. Au grès de ces animations, ils ont appris, ou réappris, à trier correctement les déchets; à recycler et réutiliser certains déchets (par exemple des bouteilles, des bidons, des conserves) afin de créer des instruments de musique à la manière d'une Batucada; ils ont appris à « mieux manger » notamment dans le cadre de notre goûter « zéro-déchet », où ils ont pu apprendre à réaliser une pâte à tartiner maison avec une banane, du cacao et de la purée de noisette. Miam !



Tri des déchets dans les poubelles adéquates



« Impact des emballages sur notre planète »



En avant la musique ! Recyclage des bouteilles, bidons et conserves



Les élèves de CP ont dessiné de belles affiches pour notre coin recyclage des bidons d'encre, des piles et des bouchons. Nous avons également élu nos éco-délégués : Zoé et Eliott.



Classe des TPS/PS/MS/GS/CP de Mesdames Kaluzny et Plessier

La galette et le carnaval à l'école : des moments de partage gourmands !

Au mois de janvier, les élèves de l'école de Brest ont célébré la traditionnelle galette des rois avec enthousiasme. Répartis en trois groupes, les enfants de tous niveaux ont mis la main à la pâte sous l'oeil attentif de leurs enseignantes et de l'ATSEM, Vanessa.

Mélanger les ingrédients, étaler la pâte, cacher la fève... Les petits pâtisseries en herbe ont suivi chaque étape avec application et impatience.

Le jour suivant, place à la gourmandise ! Tous les élèves se sont réunis dans la salle de motricité, pour savourer les délicieuses galettes et tirer les rois. Chacun portait fièrement la couronne qu'il avait fabriquée pour l'occasion.

Entre rires et sourires, ce fut un beau moment de partage et de convivialité, où petits et grands ont pu se retrouver et vivre ensemble cette belle tradition.

Vivement l'année prochaine pour recommencer !!!



Photos de groupe pour la galette des rois (à gauche) et pour le carnaval (à droite)

De beaux projets attendent encore les enfants d'ici la fin de l'année, notamment la mise en place d'un jardin à l'école avec des plantations en semis, dans des jardinières et des carrés potagers.

D'autres découvertes enrichissantes sont également prévues, comme la visite à la caserne des pompiers de Crépy-en-Valois, et celle d'une ferme pédagogique éco-responsable.

De quoi éveiller la curiosité des petits élèves et vivre encore de belles expériences ensemble!

Les élèves de l'école Maurice Duchesne célèbrent la Semaine du Goût

À l'occasion de la Semaine du Goût, les élèves de l'école Maurice Duchesne, accompagnés de leurs enseignantes et de leur ATSEM, ont pris part à une semaine riche en découvertes culinaires.

Durant quatre journées, les enfants ont exploré les saveurs à travers un thème original : une couleur par jour.

Le lundi, place au jaune 🟡, le mardi au rouge 🔴, le jeudi au vert 🟢, et enfin le vendredi à l'orange 🟠. Chacun a ainsi pu goûter, comparer et apprécier une grande variété d'aliments correspondant à ces teintes, parfois familiers, parfois surprenants.

La semaine s'est clôturée dans la bonne humeur : le vendredi, les élèves sont venus déguisés pour fêter Halloween 🎃 à l'école, mêlant ainsi plaisir des papilles et ambiance festive ! Ce fut un beau moment de partage et de gourmandise qui a ravi petits et grands.





A la découverte des dinosaures et de la préhistoire !

Cette année, les élèves du RPI voyagent dans le temps ! Pour leur première étape, les élèves de GS-CP de Madame Plessier se sont retrouvés plongés à l'époque des dinosaures: les ptérodactyles, diplodocus, stégosaures, tyrannosaures, et autres amis géants du passé n'ont plus aucun secret pour eux.

Lors de leur seconde étape du voyage dans le temps, ils ont découvert la vie des hommes préhistoriques, leurs habitats, leurs outils, leurs vêtements, mais aussi les animaux qui vivaient à leurs côtés, comme les mammouths laineux ou les bisons. À travers des lectures, des documentaires et surtout des activités artistiques et manuelles, ils ont pu donner vie à cette époque lointaine : création de mammouths en carton et en laine, réalisation d'une fresque rupestre inspirée des grottes ornées, et même des lectures d'histoires autour des premiers hommes.

Cette immersion dans la Préhistoire a permis aux élèves de comprendre, imaginer et s'émerveiller tout en développant leur créativité. Un beau moment d'apprentissage et de partage, avant la prochaine étape de leur grand voyage au temps de l'Antiquité !



Comme dans la grotte de Lascaux



Création des géants de la préhistoire tout en laine

A VOS AGENDAS

Prochaines dates 2025 à retenir :

Surveillez vos boîtes aux lettres pour les informations plus précises pour chaque date

Halloween : 31 octobre

Dîner de l'automne: 7 novembre

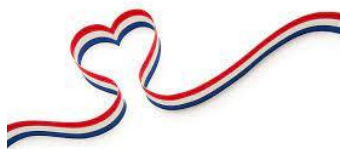
Armistice: 11 novembre

Arbre de Noël: 14 décembre

ETAT CIVIL

Naissance

Suzanne FAVRE le 11 juillet 2025



DIVERS

Electricien

Ingénieur de formation et électricien depuis 15 ans, je viens de m'installer à Brest.

Je vous propose mes services pour vos installations, dépannages et mises aux normes, ainsi que pour l'installation de bornes de recharge (certification IRVE). Passionné par les éclairages de jardin, je serai ravi d'échanger sur vos projets!

Luc Raymond

06 59 23 73 36

Luc.raymond@lumin-access.fr



PROCHAINES ELECTIONS

Les prochaines élections approchent. Pour pouvoir voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales de votre commune avant le 1^{er} janvier 2026.

Vérifiez dès maintenant si vous êtes bien inscrits: <https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

Vous n'êtes pas encore inscrits?

Vous pouvez vous inscrire en ligne en quelques minutes sur le même site officiel ou directement en mairie (muni d'un justificatif d'identité et de domicile ainsi que du CERFA 12669*02)

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16024>

Attention les inscriptions doivent être effectuées avant la date limite fixée par la loi afin de pouvoir participer au scrutin.



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Réforme du mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants



Les nouvelles règles de validité des bulletins de vote



Fin du panachage des bulletins de vote : la liste est bloquée

Les bulletins de vote **seront nuls** si :

- X **adjonction ou suppression de noms ;**
- X **modification de l'ordre de présentation des candidats ;**
- X **ne comportent pas l'indication de la nationalité des candidats ressortissants d'un État membre de l'UE autre que la France ;**
- X **non conformes aux dispositions de l'art. L. 52-3 du code électoral, mais ce n'est pas une nouveauté :**
 - bulletins de vote comportant les noms de personnes qui ne sont pas candidates ;
 - bulletins de vote comportant la photographie ou la représentation de toute personne qui n'est pas candidate ;
 - bulletins de vote comportant la photographie ou la représentation d'un animal.



Règles de validité des bulletins de vote, modification de l'article R. 66-2 du code électoral :

Décret n° 2025-778 du 6 août 2025 portant diverses modifications du code électoral



Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale de l'Oise - ACGNO

L'association est animée par une équipe de réservistes citoyens de défense et de sécurité de la gendarmerie (RCDS).

Mission

Rassembler les moyens et les ressources financières pour accueillir des jeunes de 16 à 18 ans, scolarisés dans le département de l'Oise et qui ont choisi d'effectuer la phase 2 du Service National Universel (SNU) dans un corps en uniforme (pompiers/ gendarmerie)

Objectifs

- Renforcer le lien armée-nation après la suspension du Service National
- Faire découvrir la gendarmerie, ses valeurs, ses missions, ses personnels
- Développer l'esprit citoyen
- Susciter des vocations
- Répondre au besoin d'engagement des jeunes par des actions concrètes.



Visite de la Garde Républicaine



Hommage au soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe

Durant leurs 2 semaines de stage, les cadets sont en contact de différents corps de métier de la gendarmerie, prennent part à diverses activités et déjeunent au cercle-mixte, comme de vrais gendarmes de caserne.

La 2^{ème} semaine se fait en campement dans un parc de l'Oise

L'uniforme des cadets de la Gendarmerie de l'Oise a été choisi avec le plus grand soin pour être porté avec fierté, celle de servir et d'évoluer le temps de la mission générale au sein de cette prestigieuse institution qu'est la gendarmerie

En 2024, la promotion se distingue par une parfaite parité. 14 filles et 14 garçons se sont engagés dans la phase 2 du SNU avec l'intention de découvrir les métiers de la gendarmerie.

OCTOBRE - NOVEMBRE 2025

DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOST

(dans la limite des stocks disponibles)

Samedi 15/11/2025 de 9h à 13h

sur le parking de la CCSSO
au 30 avenue Eugène Gazeau
à Senlis



COMPOST

100 % local

TOUS GAGNANTS !

Munissez-vous
de vos outils
(pelle, seau, soc...).



Connectez-vous sur
www.smdoise.fr
pour connaître toutes les dates
et les sites participants à cette opération.



Service environnement CCSSO
tél : 03 44 99 08 61
mail : environnement@ccsso.fr



VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DECHETS

www.ccsso.fr

Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise gère le transport, la valorisation et le tri des déchets ménagers collectés par :

























 @BIO 80 207 50

 environnement.smdo

 YouTube - SMDO

 instagram - smdoise

 LinkedIn - SMDO



Beauvais, octobre 2025

Information destinée aux assurés de l'Oise

Mon espace santé :
le carnet de santé numérique
simple, sécurisé et gratuit pour tous !

Mon espace santé, c'est votre carnet de santé numérique, simple, sécurisé et 100 % gratuit, créé par l'Assurance Maladie et le ministère de la Santé.

Grâce à Mon espace santé, vous pouvez :

- Stocker et retrouver facilement vos documents médicaux (ordonnances, résultats d'exames, comptes rendus, etc.)
- Partager en toute sécurité les informations utiles avec vos professionnels de santé
- Suivre vos rendez-vous grâce à l'agenda santé
- Échanger en toute confidentialité via la messagerie sécurisée



Déjà plus de 231 000 assurés de l'Oise utilisent Mon espace santé ! Et vous ? Avez-vous activé le vôtre ?

Comment activer votre espace en quelques minutes :

1. Rendez-vous sur www.monespacesante.fr
2. Munissez-vous de votre **carte Vitale** et d'un **code provisoire d'activation** (reçu par e-mail, SMS ou courrier).
3. Suivez les étapes pour créer votre compte.
4. Téléchargez ensuite l'**application mobile Mon espace santé** pour l'avoir toujours à portée de main.

**Mon espace santé,
un service pour faciliter
votre suivi médical.**



-  **Conservez vos documents de santé en toute sécurité** : ordonnances, résultats d'analyses, comptes rendus de radiologie...
-  **Partagez vos informations utiles** avec les professionnels de santé pour faciliter votre prise en charge ;
-  **Maîtrisez la confidentialité** de vos données de santé en choisissant qui peut y accéder ;
-  **Échangez simplement** avec vos professionnels de santé grâce à la messagerie sécurisée ;
-  **Suivez et préservez votre santé** en utilisant des sites et applications de confiance, **référencés** par les pouvoirs publics ;
-  **Recevez des rappels personnalisés** pour vos vaccinations et examens de prévention grâce à l'agenda de santé.

**Mon espace santé,
c'est gratuit et facile à utiliser.**

- Rendez-vous sur monespacesante.fr
depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.



VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS ?

Contactez-nous par téléphone

3422 Service gratuit + prix appel

du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30

Consulter la rubrique Aide

Contactez-nous par téléphone	Consulter
------------------------------	-----------

3422 Service gratuit + prix appel

du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30



La Maison de Chaalis

Une chambre et table d'hôtes à la ferme de la chapelle

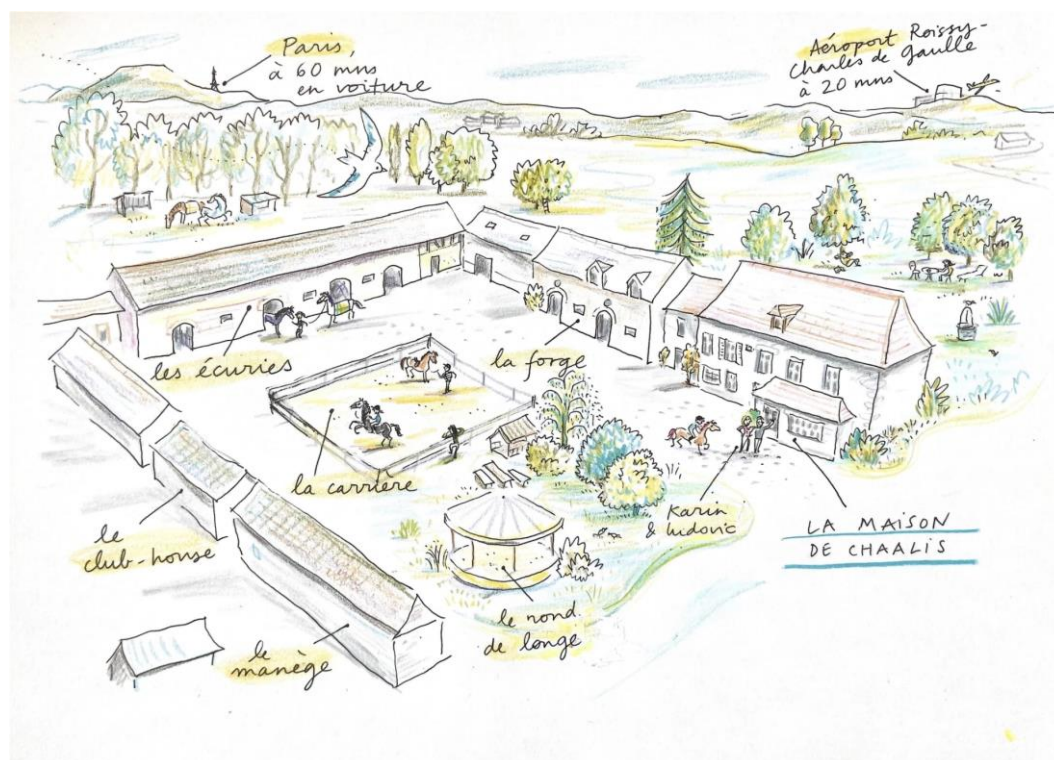
La maison de Chaalis a ouvert ses portes début juin au cœur de la Ferme de la Chapelle, un lieu empreint de sérénité et de charme niché entre champs et forêt, à proximité de l'abbaye de Chaalis.

Cette chambre et table d'hôtes est une invitation à la détente, à la gastronomie et aux joies de l'équitation.

Le maison propose quatre chambres uniques, à la décoration élégante et personnalisée, imaginée par Karin. Passionnée de belles matières et d'ambiances harmonieuses, elle a pensé chaque chambre comme une histoire alliant douceur, confort et authenticité.

Côté saveurs, c'est Ludovic, l'écrivain gastronome, qui est aux commandes. Sa cuisine, ouverte à tous uniquement sur réservation au 06 09 18 03 87 (de 2 à 8 personnes) est généreuse, riche de goûts et de saveurs dans une atmosphère conviviale et chaleureuse.

Vous pouvez découvrir la Maison de Chaalis sur <https://www.lamaisondechaalis.com/fr>





Ils ont participé à ce numéro et nous les remercions vivement :

Eddy Bordereau,
Isabelle Degraeve,
Valérie Didier,
Gaële Lafay Mazor,
Laure Pascal,
Bruno Sicard.

Merci 



N'hésitez pas à télécharger gratuitement l'application sur smartphone (iPhone et Android), tablette et ordinateur pour recevoir les infos et alertes sur la commune.

Informations de la mairie de BOREST

Secrétariat : Laure PASCAL mairiedeborest@wanadoo.fr
Permanences le mardi et jeudi de 17 à 19 heures

03.44.54.20.82

